



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE L'YONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*Spécial n° 05/2009 du 17 février 2009*

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h45-16h30

e-mail : [courrier@yonne.pref.gouv.fr](mailto:courrier@yonne.pref.gouv.fr)

site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.pref.gouv.fr>

*RAA spécial numéro 05/2009 du 17 février 2009*

*L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (SCAT) et dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat.*

# SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
-------------	------	-------------------	------

## PREFECTURE DE L'YONNE

### SERVICE DE LA COORDINATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

		Appel à candidature sur le poste de préfigurateur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations	2
--	--	---	---

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

		Avis d'appel à candidature en vue de la labellisation entant que centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé (CEPPP)	4
		Avis d'appel à candidature en vue de la labellisation en tant que point info installation	5
		Avis d'appel à propositions pour la réalisation du stage collectif obligatoire de 21 h	6
DDEA/ SG/2009/004	01/02/2009	Arrêté donnant délégation de signature en matière de taxes d'urbanisme et de redevance d'archéologie préventive	7
DDEA/ SG/2009/005	01/02/2009	Arrêté donnant délégation de signature en matière d'instruction d'autorisations d'occupation des sols	7

<b>SERVICE DE LA COORDINATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE</b>
--

**Préfecture de l'Yonne**

Secrétariat Général

Appel à candidature sur le poste de préfigurateur de la direction départementale  
de la cohésion sociale et de la protection des populations

<b>DESCRIPTION DE LA FONCTION A POURVOIR</b>	
<b>1 – INTITULÉ DE LA FONCTION</b>	Préfigurateur de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) sous l'autorité du préfet de l'Yonne
<b>2 – STATUT DE LA FONCTION</b> (catégorie, corps...)	Catégorie A+, tout corps permettant l'accès à un emploi de directeur départemental (cf. circulaire Premier ministre du 31/12/08)
<b>3 – DOMAINE FONCTIONNEL / EMPLOI</b> selon RÉFÉRENCE RIME	Elaboration et pilotage des politiques publiques / responsable de projet
<b>4 – LOCALISATION GEOGRAPHIQUE</b>	Auxerre (Yonne)
<b>5 – MISSIONS</b>	Mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre du 31 décembre 2008 relative à l'organisation départementale de l'État : concevoir et préfigurer la nouvelle direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations qui sera juridiquement créée le 1 <sup>er</sup> janvier 2010
<b>6 – ACTIVITÉS PRINCIPALES DE LA MISSION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diagnostic des organisations à réformer</li> <li>▪ Conduite du projet de préfiguration, conformément aux objectifs définis dans la circulaire Premier Ministre du 31/12/2008 ainsi que dans la lettre de mission</li> <li>▪ Elaboration de scénarios et réalisation d'études ;</li> <li>▪ Définition de stratégies, identification des différents acteurs en présence et recensement des leviers d'action possibles</li> <li>▪ Animation du projet en dialoguant à ses différentes étapes avec les organisations syndicales</li> <li>▪ Réalisation d'un plan de communication portant sur l'objectif et l'avancement du projet</li> <li>▪ Définition et préparation de la mise en œuvre opérationnelle de la future organisation (définition des structures, positionnement des agents, du volet immobilier et des systèmes d'information)</li> </ul>
<b>7 – SPECIFICITES DE LA FONCTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conduite du projet en temps contraint et sur la base des macro-organigrammes validés de manière interministérielle</li> <li>▪ <u>Poursuite en parallèle de la fonction actuelle</u></li> <li>▪ Déclinaison locale d'orientations nationales relatives aux dispositions de préfiguration ou pouvant avoir un impact sur la réorganisation des services</li> <li>▪ Prise en compte des nouveaux liens fonctionnels entre niveaux départementaux et régionaux</li> </ul>
<b>8 – DATE DE PRISE DE FONCTIONS</b>	Au plus tôt le 6 avril 2009

ENVIRONNEMENT DE L'EMPLOI	
<b>LIAISONS FONCTIONNELLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'échelon départemental : Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture, directeurs actuels des services déconcentrés</li> <li>- A l'échelon régional : préfet de région, SGAR, plateforme RH, directeurs régionaux des services déconcentrés</li> <li>- A l'échelon national : MIRATE, les ministères concernés</li> </ul>
COMPÉTENCES ET QUALITÉS ATTENDUES	
<b>1 – COMPETENCES ET EXPERIENCES SOUHAITEES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Expérience d'encadrement dans tout ou partie des services ayant vocation à intégrer la DDCSPP</li> <li>▪ Expérience professionnelle dans la mise en œuvre de politiques publiques portées par la future DDCSPP</li> <li>▪ Connaissance des méthodes de conduite de projet, expérience réussie dans la conduite de projets complexes</li> <li>▪ Connaissances des organisations publiques (approche culturelle, sociologique et opérationnelle)</li> <li>▪ Ecouter, analyser, piloter, mobiliser, négocier, convaincre, restituer</li> <li>▪ Animer des équipes pluridisciplinaires et interministérielles</li> <li>▪ Aptitude à la communication et au dialogue social</li> </ul>
<b>2 – QUALITES ATTENDUES</b>	Ouverture à des cultures administratives différentes de celle d'origine du préfiguré
CONTACT	
<p>Prénom, Nom : Jean-Claude GENEY            Fonction : Secrétaire Général de la Préfecture de l'Yonne            Tél. secrétariat: 03 86 72 79 51            Mel : courrier@yonne.pref.gouv.fr</p> <p>Modalités de prise de contact : ex : <i>par mail, téléphone, courrier, dossier à fournir</i>            Votre dossier de candidature comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Curriculum vitae</i></li> <li>• <i>Descriptif des fonctions exercées actuellement</i></li> <li>• <i>Lettre de motivation.</i></li> </ul>	

Fiche mise en ligne sur la bourse interministérielle de l'emploi public : [adresse:www.biep.gouv.fr](http://www.biep.gouv.fr)  
Adresser la candidature avant le : 25/02/2009



Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Yonne

## Dispositif d'accompagnement à l'installation en agriculture

Décret n° 2009-28 du 9 janvier 2009

### AVIS D'APPEL à CANDIDATURE

en vue de la labellisation en tant que

### CENTRE D'ELABORATION DU PLAN DE PROFESSIONALISATION PERSONNALISE (C.E.P.P.P.)

La préfecture de l'Yonne lance un appel à candidature pour la mise en place du centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé de l'Yonne ( CEPPP 89)

Le dossier de candidature est à retirer à la DDEA de l'Yonne  
Site 3 rue Jehan Pinard  
89011 Auxerre Cedex  
tél 03 86 72 55 55

le candidat déposera son dossier complet conformément au cahier des charges contre récépissé ou le transmettra en recommandé avec accusé de réception avant le **17 mars 2009 à 16 heures** à la DDEA de l'Yonne  
Site 3 rue Jehan Pinard  
89011 Auxerre Cedex

Pour tout renseignement contacter  
Mme Patricia CHOUX au 03 86 72 55 55



**Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Yonne**

## **Dispositif d'accompagnement à l'installation en agriculture**

Décret n° 2009-28 du 9 janvier 2009

# **AVIS D'APPEL à CANDIDATURE en vue de la labellisation en tant que POINT INFO INSTALLATION**

La préfecture de l'Yonne lance un appel à candidature pour la mise en place du point info installation de l'Yonne ( PPI 89)

Le dossier de candidature est à retirer à la DDEA de l'Yonne  
Site 3 rue Jehan Pinard  
89011 Auxerre Cedex  
tél 03 86 72 55 55

le candidat déposera son dossier complet conformément au cahier des charges contre récépissé ou le transmettra en recommandé avec accusé de réception avant le **17 mars 2009 à 16 heures** à la DDEA de l'Yonne  
Site 3 rue Jehan Pinard  
89011 Auxerre Cedex

Pour tout renseignement contacter  
Mme Patricia CHOUX au 03 86 72 55 55



PREFECTURE DE L'YONNE

Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Yonne

## Dispositif d'accompagnement à l'installation en agriculture

Décret n° 2009-28 du 9 janvier 2009

### AVIS D'APPEL à PROPOSITIONS

pour la réalisation du

### STAGE COLLECTIF OBLIGATOIRE DE 21 HEURES

La préfecture de l'Yonne lance un appel à proposition pour la mise en place du stage collectif obligatoire de 21 h dans le cadre du plan de professionnalisation personnalisé de l'Yonne.

Le dossier de candidature est à retirer à la DDEA de l'Yonne  
Site 3 rue Jehan Pinard  
89011 Auxerre Cedex  
tél 03 86 72 55 55

le candidat déposera son dossier complet conformément au cahier des charges contre récépissé ou le transmettra en recommandé avec accusé de réception avant le **17 mars 2009 à 16 heures** à la DDEA de l'Yonne  
Site 3 rue Jehan Pinard  
89011 Auxerre Cedex

Pour tout renseignement contacter  
Mme Patricia CHOUX au 03 86 72 55 55

**ARRETE n°DDEA/ SG/2009/004 du 1<sup>er</sup> février 2009**  
**donnant délégation de signature en matière de taxes d'urbanisme et de redevance d'archéologie préventive**

Article 1<sup>er</sup> : taxe locale d'équipement (article 1585 A du CGI) et dépassement du plafond légal de densité (article L 112.2 du Code de l'Urbanisme)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SIMON, Directeur de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Yonne, une délégation de signature est accordée aux fonctionnaires ci-dessous désignés en application de l'article 317 septies A de l'annexe II du code général des impôts et de l'article R 333-5 du code de l'urbanisme :

- Yves CASTEL, directeur départemental Adjoint,
- Florence TESSIOT, Secrétaire Général,
- Agnès BOUAZIZ, ingénieur divisionnaire des TPE, chargée du service urbanisme, habitat, renouvellement urbain,
- Marc COMAIRAS, attaché administratif, chargé de la cellule application du droit des sols au S.U.H.R., et en son absence ou en cas d'empêchement :
  - Virginie LOWYCK, secrétaire administratif, chef du pôle ADS au service local d'aménagement SUD
  - Annie ROGER, secrétaire administratif, chef du pôle ADS au service local d'aménagement NORD

pour signer les titres de recettes individuels ou collectifs permettant d'asseoir, de liquider et recouvrir les taxes dont le fait générateur est intervenu depuis le 1er janvier 1999, en matière de :

- taxe locale d'équipement (article 1585 A du CGI)
- dépassement du plafond légal de densité (article L 112.2 du Code de l'Urbanisme)

**Article 2 : redevance d'archéologie préventive**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SIMON, Directeur de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Yonne, une subdélégation de signature est accordée aux fonctionnaires ci-dessous désignés en application de l'article 2 de l'arrêté n° PREF/SCAT/2009/0002 du 5 janvier 2009:

- Agnès BOUAZIZ, ingénieur divisionnaire des TPE, chargée du service urbanisme, habitat, renouvellement urbain,
- Marc COMAIRAS, attaché administratif, chargé de la cellule application du droit des sols au S.U.H.R., et en son absence ou en cas d'empêchement :
  - Virginie LOWYCK, secrétaire administratif, chef du pôle ADS au service local d'aménagement SUD
  - Annie ROGER, secrétaire administratif, chef du pôle ADS au service local d'aménagement NORD

Afin de signer les titres de recettes délivrés en application de l'article 9-III de la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation et réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventives dont les autorisations et déclarations préalables du code de l'urbanisme constituent le fait générateur.

Pour le préfet,  
 Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture,  
 Philippe SIMON

**ARRETE n°DDEA/ SG/2009/005 du 1<sup>er</sup> février 2009**  
**donnant délégation de signature en matière d'instruction d'autorisations d'occupation des sols**

Article 1<sup>er</sup> : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SIMON, Directeur de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Yonne, une subdélégation de signature est accordée aux fonctionnaires ci-dessous désignés en application de l'article 2 de l'arrêté n° PREF/SCAT/2009/0002 du 5 janvier 2009:

- M. Marc COMAIRAS, chef de l'unité ADS du SUHR, et, en cas d'absence ou d'empêchement:
  - Melle Virginie LOWYCK, secrétaire administratif, chef de la cellule ADS SUD du SUHR
  - Mme Annie ROGER, secrétaire administratif, chef de la cellule ADS NORD du SUHR

à l'effet de formuler les projets de décision, à l'issue de l'instruction des autorisations et déclarations prévues à l'article R. 423-74, à l'exception des cas prévus par l'article R 422-2.

Ils reçoivent également délégation pour les demandes de pièces complémentaires (C.U., art. R 423-38), les modifications du délai d'instruction de droit commun (C.U., R.423-42) et les attestations prévues par l'article R.462-10.

Pour le préfet,  
 Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture,  
 Philippe SIMON